



Date : 09 avril 2020

Titre : Services internationaux de soutien à l'environnement

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 18-142656-BH

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

Questions & Réponses # 5

Q10. Sous RS 5, page 59, un expert en environnement est défini comme un ingénieur professionnel ayant acquis au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'environnement. Un hygiéniste industriel avec 10 ans d'expérience est-il également qualifié d'expert?

R10. *Aux fins du présent contrat, l'ingénieur professionnel sénior ayant acquis au moins 10 ans d'expérience en environnement sera l'expert en environnement interpellé par le MAECD à fournir une expertise de conseil et d'appui au nom de l'entrepreneur dans le cadre du RS 5. Un hygiéniste industriel avec 10 ans d'expérience ne serait pas un substitut à un ingénieur professionnel sénior avec 10 ans d'expérience en environnement. Compte tenu de la diversité des services d'expertise potentiellement requis, l'ingénieur professionnel peut être assisté par d'autres experts environnementaux dans leurs domaines respectifs, y compris un hygiéniste industriel.*

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.